

ACTIVITE LIBERALE

Vous avez choisi de consulter en secteur libéral avec le **Docteur CERASUOLO Mattia, Service Urologie** :

Médecin spécialiste conventionné ☐ secteur 1 ☒ secteur 2
☒ Signataire de l'OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée)
☐ Non-signataire de l'OPTAM

PLAGES DE CONSULTATIONS EXTERNES ET/OU ACTES MEDICO-TECHNIQUES :

- MERCREDI de 09h à 12h
- JEUDI de 09h à 12h

CONSULTATIONS, ACTES OU PRESTATIONS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES		
	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation spécialisée	51,50	31,50
Avis ponctuel	80	60
Echographie transcutanée rein + vessie	80	52,45
Echographie transcutanée prostate et vessie	80	52,45
Echographie transcutanée scrotale	60	37,05
Echographie endorectale prostate	80	56,07
Fibroscopie vésicale	65	38,4
Cystoscopie	65	36
Ablation sonde JJ	75	60,72
Biopsie de prostate avec guidage échographique	100	76,8
Dilatation urétrale à l'aveugle	70	48,21
Pose et changement de sonde à demeure	30	18,43
Pose de cystocathéter sus pubien	70	63,81
Décaillotage	48,21	48,21
Bilan uro-dynamique	200	127,77
Plastie du frein	100	58,30

Si votre médecin vous propose de réaliser un acte qui n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer, et le faire par écrit avant la réalisation de cet acte dans le cas où les honoraires facturés atteignent 70€.

Votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure. La facturation de dépassement d'honoraires est interdite pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (ex CMU) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

